

Association des Copropriétaires
Résidence "SAINT-EXUPERY"
Av. des anciens combattants 81-85
1140 Bruxelles
N° d'Entreprise : 0843.319.780

La Gestion d'Immeubles s.a.
Syndic agréé IPI n° 104977 et 504140
Chée de la Hulpe 150 - 1170 Bruxelles
Tél: 02.374.91.30. - Fax: 02.374.91.38.

**RAPPORT DACTYLOGRAPHIE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
07/11/2013**

Ce rapport dactylographié reprend, in extenso, le procès-verbal original de l'Assemblée Générale rédigé en séance. Celui-ci est conservé dans le registre des procès-verbaux avec la liste des présences et consultable au siège du Syndic.

Le 07 novembre 2013, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence « SAINT-EXUPERY BLOC III » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en « l'Eglise de l'Epiphanie » sise rue de Genève 470b à 1140 EVERE.

Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant lettre du 21/10/2013.

La séance est ouverte à 18h30. Monsieur Matthieu GEHOT et Monsieur Laurent LEGROS, représentent La Gestion d'Immeubles s.a et assurent le secrétariat de séance.

La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Les 134 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 225 forment 1.870,5 /3.000èmes de la copropriété.

L'Assemblée Générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Il est donné lecture complète de l'ordonnance rendue en date du 27/09/2013 par le syndic judiciaire (**cf. Annexe 1**)

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1. Décision à prendre en vue de désigner un membre de l'Association des Copropriétaires pour assurer la présidence de séance et constitution du bureau.

Après en avoir débattu l'Assemblée Générale, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de nommer Mme MEINGUET en qualité de présidente de séance.

Après en avoir débattu l'Assemblée Générale par :

1.867,5/3.000ème pour,
3/3.000ème contre (M. MILLER/LEGRAND 3)
0/3.000ème abstention

Décide de nommer Mme LEGRAIN - FLABA en qualité d'assesseur.

Après en avoir débattu l'Assemblée Générale par :

1.867,5/3.000ème pour,
3/3.000ème contre (M. MILLER/LEGRAND 3)
0/3.000ème abstention

Décide de nommer Mme OROBELLO en qualité d'assesseur.

2. **Décision à prendre en vue de désigner, parmi les Copropriétaires, les membres du Conseil de Copropriété de l'Association des Copropriétaires du Bloc III sur base des candidats qui se présenteront suite à l'appel à candidature qui sera fait en séance et d'une brève présentation de chacun.**

2.1 Après en avoir débattu l'Assemblée Générale, par vote à main levée, et par :

1.676,5/3.000ème pour,
166/3.000ème contre (DELBARRE 3+15, LIEGEOIS 16, BATHIA 20, BOITEL 18,
DANDOY 14, DUWELZ 15, FLEMAL 14, HAUCOTTE 14, NATAF 15, SCHOEVAERT 12,
VAN NIEUWENHUYZE 10)
28/3.000ème abstention (CHAUDOIR 10, LEGRAIN -FLABA 18)

Décide de nommer M. CAMBERLIN en qualité de membre du Conseil de Copropriété représentant le pavillon 6.

2.2 Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale, par vote à main levée et, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de nommer Mme PIRLOT en qualité de membre du Conseil de Copropriété représentant le pavillon 7.

2.3 Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale, par bulletin de vote, se prononce pour l'élection de M. DELBARRE (candidat 1.02) par :

503/3.000ème pour,
1.088/3.000ème contre (Cf Annexe 2, 1.02)
245/3.000ème abstention (Cf Annexe 2, 1.02)
34,5/3.000ème de bulletins nuls ou non remis et comptabilisés en abstention.

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale, par bulletin de vote, se prononce pour l'élection de M. SADZOT (candidat 1.03) par :

928/3.000ème pour,
517/3.000ème contre (Cf Annexe 2, 1.03)
377/3.000ème abstention (Cf Annexe 2, 1.03)
48,5/3.000ème de bulletins nuls ou non remis et comptabilisés en abstention.

Conformément aux résultats de ces votes, M. SADZOT est désigné en qualité de membre du Conseil de Copropriété représentant le pavillon 8. (Cfr. Annexe 2)

3. Décision à prendre en vue de désigner un Commissaire aux comptes de l'Association des copropriétaires du Bloc III.

Après en avoir débattu l'Assemblée Générale, par vote à main levée et à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de nommer M. LURKIN en qualité de Commissaire aux Comptes. (offre reprise en Annexe 3)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi
(C.C.art 577-9§2)

Bruxelles, le 7 novembre 2013



Matthieu Géhot
Administrateur Délégué

Pd

JUSTICE DE PAIX
du canton de
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Numéro de rôle : 13B476

Numéro Répertoire: 2013/3846

expédition délivrée

à : :

le : :

N° CIV : :

Frais : :

ORDONNANCE

A la requête de PIRLOT Simone , domiciliée à 1140 EVERE, avenue des Anciens Combattants 83 Bte 50 , et de SADZOT Willy , domicilié à 1140 EVERE, avenue des Anciens Combattants 85 Bte 5 , ayant pour conseil Me MELIS Marie, avocat à Saint-Gilles

Nous, Daniel MEERT, Juge de Paix du canton de Saint-Josse-ten-Noode siègeant en chambre du Conseil, assisté de Damien LARDOT, Greffier délégué de la Justice de Paix prénommée, avons rendu l'ordonnance suivante le vendredi vingt-sept septembre deux mille treize;

Vu la requête ci-jointe, rédigée en langue française, Nous adressée et déposée au greffe, où elle a été visée à sa date par le greffier, et tendant à la désignation d'un syndic judiciaire;

Vu les pièces justificatives produites;

Vu les dispositions de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire;

Vu l'article 577-8 § 1 du code civil;

La requête introductory tend à la désignation d'un syndic judiciaire pour la copropriété formée par les immeubles situés à 1140 Evere, avenue des Anciens Combattants 81-85 formant le BLOC III, composé des pavillons VI, VII et VIII.

L'article 577-8 § 1 du code prévoit que lorsque le syndic n'est pas désigné ni par le règlement de copropriété ni par l'assemblée générale tout copropriétaire peut s'adresser au juge par voie d'une requête unilatérale, conformément aux articles 1025 e.s. du Code Judiciaire; que la loi n'a pas exigé l'appel des autres copropriétaires à la cause.

Il ressort des motifs de la requête unilatérale qu'aucune assemblée générale de la copropriété ne se soit tenue depuis la rédaction de l'acte de base de copropriété du 22 septembre 1966. En outre aucun syndic n'aurait jamais été nommé valablement.

Il échet en conséquence de faire droit à la demande et de désigner un syndic pour gérer la copropriété formée par les Immeubles situés à 1140 Evere, avenue des Anciens Combattants 81-85 formant le BLOC III, composé des pavillons VI, VII et VIII.

PAR CES MOTIFS.

Déclarons la requête recevable et fondée dans la mesure ci-après;

En conséquence, désignons en qualité de syndic la S.A. LA GESTION D'IMMEUBLES, BCE.0414.142.884, dont le siège social est établi à 1170 Bruxelles, chaussée de La Hulpe 150, avec tous les pouvoirs que la loi confère au syndic en vertu des articles 577-8 § 4 du Code Civil et de l'acte de base avec règlement de copropriété et d'ordre intérieur du 22 septembre 1966, afin de gérer la copropriété formée par les immeubles situés à 1140 Evere, avenue des Anciens Combattants 81-85 formant le BLOC III, composé des pavillons VI, VII et VIII, et spécialement de :

- * solliciter l'attribution d'un numéro d'entreprise (BCE) pour l'association des copropriétaires du bloc III,
- * faire radier les numéros d'entreprise (BCE) affectés aux pavillons VI (si ce pavillon dispose d'un numéro d'entreprise), VII (n° 0850.254.983) et VIII (n° 850.153.629),
- * convoquer, dans un délai d'un mois à compter de la notification de sa mission, une assemblée générale extraordinaire avec pour ordre du jour, notamment, la nomination d'un conseil de propriété et d'un commissaire aux comptes de l'association des copropriétaires du bloc III,
- * procéder à la mise en conformité des statuts, conformément aux obligations légales,
- * procéder à la régularisation des différentes procédures en cours, initiées par les entités non juridiques des pavillons VI, VII et VIII,
- * veiller, à la fin de sa mission, à convoquer une assemblée générale extraordinaire avec pour ordre du jour la désignation d'un nouveau syndic pour l'association des copropriétaires du Bloc III;

Disons pour droit que la mission du syndic judiciaire se terminera dès la désignation d'un nouveau syndic par l'association des copropriétaires dudit Bloc III.

Disons pour droit que les honoraires du susdit syndic sont à charge de l'association des copropriétaires;

Liquidons les dépens de la présente à 31 EUR (rôle) et 220 EUR (indemnité de procédure) dans le chef des requérants et disons pour droit que ces dépens sont à charge de l'association des copropriétaires;

Approuvé la biffure de 7 lignes et de 7 mots nuls.

Et Nous avons signé avec le Greffier dél.

Le Greffier délégué,

Damien LARDOT

Le Juge de Paix,

Daniel MEEERT

PRÉSENTE
le

NON ASSUJETTI A LA FORMALITÉ DE L'ENREGISTREMENT
L'Inspecteur principal,

Immeuble : SAINT EXUPERY Bloc III

Tableau récapitulatif des résultats des votes intervenus à l'assemblée générale du 07/11/2013

1.02	Conseil de copropriété - Candidat 2	50%	503	1.088	245	31,59%	refusé
1.03	Conseil de copropriété - Candidat 3	50%	928	517	377	64,23%	accepté

Noms des propriétaires qui ont voté contre (C) ou qui se sont abstenus (A)

Nom	1.02	1.03
6 - BERRE	C	
6 - BLOMME-DE ROUCK	C C	
6 - CAMBERLIN	C	
6 - CHRISTIANI Sérena	C A	
6 - CLAES-DERRIDER	C	
6 - CLAES-STENDER Ilse	C A	
6 - DE BAEREMAEKER-OLIVY	C A	
6 - DE NEF & GEERS	C A	
6 - DE POT-MELON	C C	
6 - DEJAEGHERE - KLINSPORT	C	
6 - DELBARRE Didier	C	
6 - DELFOSSE Vincent	C	
6 - DERESSE	C	
6 - DETRU Caroline	C	
6 - DEWEPPE-LOTTIN	C	
6 - DIDIER Jean	A	
6 - GLORIEUX Sophie	C	
6 - HONOREZ	C	
6 - JANSSEN	A	
6 - JUNIKU Vuqiterna	C	
6 - LAZARIDOU Aikaterini	C	
6 - LEBAILLY-ROTY	C	
6 - LECLERCQ	C	
6 - LEFEBVRE-WATERSCHOOT	C A	
6 - LETELLIER Félicien	A A	
6 - LIEGEOIS	C	
6 - MEEREMANS-MALARSKA	C	
6 - PATTI-FRANCO	C C	
6 - PRATH-LÉBLANC Maria	C	
6 - RALTACHEVA Maria	C A	
6 - REMY Henri	A	
6 - RIBAUDO-DE KAULHART	C	
6 - RINCLIN Jacqueline	C A	
6 - RISSE	C	
6 - STORET Claudine	C	
6 - STUREBAUT Louis	C A	
6 - THONNE Claudine	C A	
6 - VAN PELET Cédric	C	
6 - VELASQUEZ-ORTIZ	C C	

Nom	1.02	1.03
7 - BAETENS Anne	C	
7 - BECKERS Chantal	A A	
7 - BLAVIER Julie	A A	
7 - BONNET	C	
7 - CLAES Josiane	C	
7 - COLLADO-DE BRANDT	C	
7 - COUCKE Christophe	A A	
7 - COUVREUR-VAN LOOVEREN	C	
7 - DASSY Annie	C	
7 - DE VLIEGHERE-HERRENT	C	
7 - DELATTE Brigitte	C	
7 - DERRIDER Didier et Pascal	C	
7 - GABRIELS c/o TEUKENS Eric	C	
7 - GASIOR	A A	
7 - GORGUS Rita	A A	
7 - GUEUENS Marie	C	
7 - HANG VAN-LAMBIN	C	
7 - HANNOT- DE SMET	A A	
7 - HARDIQUET Marie-Louise	C	
7 - HOLLEMAERT	C	
7 - KARVOVSKAIA Natalia	A A	
7 - KINDEKENS Simone	C	
7 - LIPPERT Jean	A C	
7 - MARCO Alfonso	A A	
7 - MAT Lilliane	A C	
7 - MEINGUET-MEUNIER	C	
7 - NAETS Noël	C	
7 - OLIVIERA DIREITO Georgina	C	
7 - ORBAN Françoise	C	
7 - PERLOT Christiane	C	
7 - PILETTE-BEN FATMA	C	
7 - PIRLOT Simone	C	
7 - TROUBLEYN Annie	C	
7 - VAN BELLINGEN J.P.	C	
7 - VAN BEVER	C	
7 - VAN PELET Cédric	C	
7 - VENKEN	C	
7 - YELER Ramazan	C	
7 - ZEKHININI c/o Delph	C	

Nom	1.02	1.03
8 - ADRIAENS-DE BURGOS		C
8 - ALEXANDER Lisette	C	
8 - BERNARD c/o BUREAU DE BAR		C
8 - BHATIA	C	
8 - BOITEL KARINA	C	
8 - CHAUDOIR Olivier	C	
8 - DANDOY	C	
8 - DE JAEGHER	C	
8 - DE JONGHE	C	
8 - DE MONTY we BONDROIT	C	
8 - DE POT-MELON	A A	
8 - DE VLIEGHERE	C	
8 - DECAUX-VAN DAM	C	
8 - DEGROOT A.	A	
8 - DELBARRE Didier	C	
8 - DERCHE	C	
8 - DESCHAMPS-DENATIE	C	
8 - DEWEZ	C	
8 - DUWELZ Anne-Marie	C	
8 - ESTIEVENART Nicholas	A A	
8 - FLEMAL Jean	C	
8 - GILLET Simone	A	
8 - HAUGOTTE	C	
8 - IFTODE	C	
8 - JANSSEN	A	
8 - KASSAM-VAN DAMME	C	
8 - KAYHAN EBRU	C	
8 - KINDEKENS	C	
8 - LABAR Eve	C	
8 - LEFLOT Marcellle	C	
8 - LEGRAIN-FLABA	C	
8 - MAMMARELLA Alessandra	C	
8 - MAROQUIN	C	
8 - MASQUELIER	C	
8 - MUSTAFOSKI-MUSTAKOSKA	C	
8 - NATAF Daniel	C	
8 - ORDUZ	C	
8 - OROBELLO	C	
8 - OUACHI Jamila	C	
8 - RAMADANOVSKI	C	
8 - ROUSSEAU Jacques	A A	
8 - SADZOT Wily	C	
8 - SCHOEVAERT Renée	C	
8 - SYLAJ-SERONT	C	
8 - VAN NIEUWENHUYZE Michèle	C	
8 - VANBOQUESTAL	C	
8 - VANDER HOFSTADT-FOSSION	A	
8 - VANDERBROUCK-SAMON	C	
8 - VERRECAS-DUPONT	C	
8 - ZAGHOUANI Naoufel	C	